



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Sonatrach vient de remporter une victoire importante dans un arbitrage international concernant l'application de la Taxe sur les Profits Exceptionnels (TPE) aux sociétés pétrolières étrangères opérant en Algérie.

Les sociétés Repsol Exploración Argelia S.A., Samsung C&T Corporation et SK Innovation Co. Ltd. avaient assigné Sonatrach devant un Tribunal arbitral en 2013 pour réclamer le paiement de diverses sommes à propos d'un contrat de partage de production signé en 1990.

Les réclamations des sociétés demandereses portaient sur les modalités de partage de la production du gisement ainsi que sur l'application de la Taxe sur les Profits Exceptionnels (TPE), créée en 2006, à ces mêmes sociétés, que celles-ci estimaient devoir être prise en charge par Sonatrach.

Le Tribunal arbitral a rendu sa sentence le 9 octobre 2016, donnant raison à Sonatrach sur tous les points litigieux.

Le Tribunal a validé les arguments de Sonatrach concernant le partage de production et a rejeté en intégralité la demande des sociétés concernant la TPE.

Le Tribunal a également ordonné aux sociétés demandereses de payer à Sonatrach 90% des frais de l'arbitrage.

Sonatrach était représentée dans ce dossier par une équipe d'avocats du cabinet Shearman & Sterling (Paris).